



## AVIS PUBLIC

AVIS est par les présentes donné de ce qui suit :

Le Conseil municipal statuera sur une demande d'autorisation de démolition de l'immeuble suivant situé au **15, chemin Victorien Ouest à Nouvelle.**

Toute personne qui veut s'opposer à la démolition doit, dans les 10 jours de la publication de l'avis public ou à défaut, dans les 10 jours qui suivent l'affichage de l'avis sur l'immeuble concerné, soit jusqu'au **14 septembre 2024 à 23 h 59**, faire connaître par écrit son opposition motivée au greffier-trésorier de la Municipalité à l'adresse courriel [dg@municipalitenouvelle.com](mailto:dg@municipalitenouvelle.com)

Le Conseil municipal statuera sur ladite demande à sa séance publique du **16 septembre 2024, à 20 h à la salle du conseil municipal à l'hôtel de ville de Nouvelle situé au 470, rue Francoeur.** Toute personne intéressée pourra se faire entendre, lors de cette séance, par le conseil relativement à cette demande.

Pour toute information supplémentaire concernant cette demande d'autorisation de démolition d'un immeuble, peut communiquer avec le Service de l'urbanisme, soit par téléphone au 418 794-2253, poste 111 ou par courriel à l'adresse : [urbanisme@municipalitenouvelle.com](mailto:urbanisme@municipalitenouvelle.com)

Donné à Nouvelle, le 4 septembre 2024.

Benoit Cabot  
Directeur général et greffier-trésorier